

- **Comment ?**

Pour vous exprimer sur le projet, plusieurs possibilités :

- Rencontrer un commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences ;
- Consigner vos observations sur le registre d'enquête joint au dossier dans chacun des lieux de permanence de l'enquête ;
- Faire part de vos observations via un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5346>
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail enquete-publique-5346@registre-dematerialise.fr ou par courrier, sous pli cacheté, à l'intention de Michel BACCARD, Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Communauté de communes Terres de Perche, Place de l'Hôtel de Ville, 28240 La Loupe.

Permanences des commissaires enquêteurs

Lieux	Permanences de la commission d'enquête
Mairie de Thiron Gardais	Samedi 27 avril 2024 de 10h00 à 12h00
Mairie de La Loupe	Lundi 29 avril 2024 de 10h00 à 12h00
Mairie de Champrond en Gâtine	Mardi 30 avril 2024 de 17h00 à 19h00
Mairie de Nonvilliers Grandhoux	Lundi 06 mai 2024 de 16h30 à 18h30
Mairie de La Loupe	Mardi 07 mai 2024 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint Victor de Buthon	Lundi 13 mai 2024 de 17h00 à 19h00
Mairie de Thiron Gardais	Mardi 14 mai 2024 de 15h45 à 17h45
Mairie de Thiron Gardais	Mercredi 22 mai 2024 de 14h45 à 17h45
Mairie de Saint Victor de Buthon	Jeudi 23 mai 2024 de 10h00 à 12h00
Mairie de Nonvilliers Grandhoux	Vendredi 24 mai 2024 de 10h00 à 12h00
Mairie de Champrond en Gâtine	Samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 11h30
Mairie de La Loupe	Lundi 27 mai 2024 de 15h00 à 17h15

Que deviendront les avis formulés ?

A l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUi au vu du rapport et de l'avis de la commission d'enquête.

Les dossiers d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables au siège de la Communauté de communes Terres de Perche, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville 28 240 La Loupe, aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5346>